

Publication externe de poste vacant

50586633

Job Posting Title

FONCTIONNAIRE PRINCIPAL CHARGÉ DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE TRANSFERT DE FOND

Date de début

18.10.2018

End Date

19.11.2018

Code de référence

AIR / 2018/12 / 04

Désignation de la fonction

SENIOR POLICY OFFICER –REMITTANCES

Organization

Créée en tant qu'organisation continentale panafricaine unique en son genre, l'Union africaine est chargée de conduire le processus d'intégration rapide et de développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États africains, ainsi que par l'établissement d'un nouveau partenariat avec les autres régions du monde. Le Siège de l'Union africaine est établi à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie.

L'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) a été créé en 2014 en tant que Bureau technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine dans le but d'aider les États membres de l'UA à tirer le meilleur parti des transferts de fonds aux fins du développement social et économique en Afrique.

En vue de la réalisation de sa mission, l'Institut africain pour les transferts de fonds travaille avec les partenaires et les États membres de l'Union africaine dans les trois domaines prioritaires stratégiques suivants : 1)

Améliorer la capacité de réaliser des mesures statistiques, de faire des compilations et d'établir des rapports à l'attention des États membres sur les données relatives aux transferts de fonds ; 2) Promouvoir les changements appropriés aux cadres juridiques et réglementaires des transferts de fonds, aux systèmes de paiement et de règlement ainsi qu'un changement dans l'utilisation des technologies innovantes de manière à favoriser une plus grande concurrence et une plus grande efficacité, entraînant ainsi une réduction des coûts de transfert ; 3) Tirer le meilleur parti des transferts de fonds pour le développement social et économique des États membres et promouvoir l'inclusion financière.

En vue de la réalisation de cet objectif, l'Union africaine entend renforcer sa capacité à s'acquitter de sa mission en procédant, entre autres, au renforcement de sa structure organisationnelle et de son expertise. La Commission de l'Union africaine invite par conséquent les ressortissants et les citoyens des États membres à faire acte de candidature au poste de Fonctionnaire principal chargé des politiques en matière de transfert de fonds au sein de l'Institut africain pour les transferts de fonds.

Les candidats des pays les moins représentés à la Commission de l'Union africaine suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Cap-Vert, Comores, Congo (RDC), Ghana, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Rép. Centrafricaine, République arabe sahraouie démocratique (RASD), Sao Tomé et Príncipe, Seychelles, Somalie, Soudan du

Sud.

Service

1. Poste

Intitulé du poste : Fonctionnaire principal chargé des politiques en matière de transfert de fonds

Grade : P3

Département/Agence : Institut africain pour les transferts de fonds

Superviseur : Directeur exécutif de l'AIR

Lieu d'affectation : Addis-Abeba (Éthiopie)

Number of Posts: 1

Projet

2. Objectif du poste

Sous la supervision directe du Directeur exécutif de l'AIR, le fonctionnaire principal chargé des politiques travaille en étroite collaboration avec le Fonctionnaire principal chargé des politiques en matière de réglementation des transferts de fonds conçoit et met en œuvre des programmes appropriés d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les États membres de l'UA, et assure le suivi et l'évaluation des incidences des activités de renforcement des capacités sur la situation du marché des transferts de fonds et le coût des transferts de fonds, ainsi que des améliorations à y apporter.

Tâches

Principales fonctions et responsabilités

Le fonctionnaire principal chargé des politiques en matière de transfert de fonds doit assumer les tâches suivantes :

- a) Participer à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de transfert de fonds à effet de levier et des programmes d'inclusion financière en collaboration avec les États membres de l'UA ;
- b) Participer aux programmes d'assistance technique pour la mise en œuvre par les États membres des Principes généraux relatifs aux services internationaux de transfert de fonds (PG), notamment en ce qui concerne la transparence et la protection des consommateurs, une infrastructure accessible de systèmes de paiement, un environnement juridique et réglementaire favorable, une structure de marché et une concurrence équilibrées et une gouvernance saine et une gestion fiable des risques ;
- c) Participer à l'évaluation de la situation du marché des transferts de fonds en Afrique ;
- d) Participer à l'évaluation périodique des programmes d'assistance technique destinés aux États membres de l'UA afin d'améliorer le marché des transferts de fonds en établissant et en mettant en œuvre les cadres réglementaires nécessaires sur les transferts de fonds ;
- e) Travailler en étroite collaboration avec d'autres collègues pour réaliser les objectifs institutionnels ;
- f) Assumer le rôle de fonctionnaire de liaison pour l'AIR ;
- g) Effectuer des tâches connexes assignées par le Directeur exécutif.

Exigences

3. Qualifications universitaires et expérience requises

- Le candidat doit être titulaire d'un Master en droit, économie, finance ou développement local. Une qualification plus élevée serait un atout.
- Une expérience professionnelle aux niveaux continental, régional et international ;
- Il doit avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins 7 ans, dont 3 ans à des postes de supervision, dans un domaine lié à la conformité financière, à la réglementation/supervision bancaire, au

développement local, au transfert de fonds ou à l'inclusion financière.

OU

- Il doit être titulaire d'une Licence ou d'un diplôme équivalent en droit, économie, finance ou développement local. Une qualification plus élevée serait un atout.
- Il doit avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans, dont 5 ans à des postes de supervision, dans un domaine lié à la conformité financière, à la réglementation/supervision bancaire, au développement local, au transfert de fonds ou à l'inclusion financière.

4. Aptitudes et compétences requises

A. Compétences fonctionnelles

Une excellente compréhension des transferts de fonds relatifs aux questions liées au développement ;
Connaissance pratique de l'analyse de politiques, ainsi que de la gestion, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes/projets ;

Excellentes compétences en matière d'organisation et de gestion du temps ;

Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles permettant de rencontrer et communiquer avec des personnes d'origines diverses ;

Aptitude avérée en matière de compétences informatiques, y compris d'excellentes capacités à utiliser les outils de traitement de texte, les applications de gestion des bases de données et les applications Internet ; une expérience dans l'utilisation des applications de bureautique telles que MS Excel, MS PowerPoint et MS Word ; une bonne connaissance des systèmes de traitement électronique de l'information et des progiciels de gestion intégrés (PGI) comme le SAP.

Compétences personnelles

Capacité à respecter des délais très courts et à travailler sous pression ;

De solides aptitudes analytiques et de résolution de problèmes ;

Aptitude à utiliser un langage clair et concis dans les correspondances, y compris l'adaptation du contenu à l'objectif et au public cible dans la rédaction d'exposés et de rapports ;

Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;

Un niveau d'autonomie élevé dans le travail, mais avec un esprit d'équipe développé ;

Ayant une faculté d'adaptation, patient, ingénieux, résilient et flexible ;

Pro-actif et axé sur la recherche de solutions.

5. Connaissance des langues

Le candidat doit maîtriser au moins une des langues de travail de l'Union africaine. La connaissance d'une ou de plusieurs autres langues de travail serait un atout.

6. Durée du contrat

L'engagement à ce poste se fait sur la base d'un contrat régulier pour une période initiale de 3 ans, dont les 12 premiers mois sont considérés comme une période probatoire. Par la suite, le contrat est renouvelable pour une période de deux ans, sous réserve de résultats et de réalisations satisfaisants.

7. Égalité de chances

La Commission de l'Union africaine est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

8. Rémunération

À titre indicatif, le salaire de base pour ce poste est de 37 453,00 \$ EU (P3 Échelon 1) par an. À ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments, tels que l'indemnité de poste (46 % du salaire de base), l'indemnité de logement (22 932,00 \$ EU par an), l'indemnité pour frais d'études (100 % des frais de scolarité et d'autres frais connexes jusqu'à un maximum de 10 000 \$ EU par enfant et par an), pour les fonctionnaires internationaux de la Commission de l'Union africaine et de 3 330 \$ EU par enfant et par an, pour les fonctionnaires locaux de la Commission.

Comment soumettre sa candidature

Les dossiers de candidature, qui doivent parvenir à la Commission au plus tard le 19 Novembre 2018, sont à envoyer à l'adresse du Site de recrutement en ligne de la Commission de l'UA <http://www.aucareers.org>.

Les candidatures déposées font l'objet d'une sélection automatisée selon les critères d'évaluation publiés de l'Avis de vacance de poste et sur la base des informations fournies par les candidats. Concernant les exigences de l'Avis de vacance de poste, les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes relatives à

leurs qualifications, y compris leur formation, leur expérience professionnelle et leurs connaissances linguistiques. Chaque candidat doit garder à l'esprit que tout dépôt de candidatures incomplètes ou incorrectes peut les rendre irrecevables dans le cadre du poste vacant. Une sélection et une évaluation des candidatures seront effectuées en fonction des informations fournies. Une fois déposées, les candidatures ne peuvent pas être modifiées. Les personnes dont la candidature est retenue pour la sélection feront l'objet d'une procédure de vérification des références afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans la candidature.

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines
Direction, Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba (Éthiopie)

Type de contrat

Régulier (Longue durée)

Taux d'activité

Temps plein

Établissement

Headquarters